

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2012**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 00.

PRESENTS : Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, Sébastien PETER, Rochdi BOUHELAL, Bernard BOEGLIN, Christophe GOETSCHY et Mmes Véronique HERTER, Eve GOETSCHY, Claudine MUNCH

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

Néant

ABSENTS NON-EXCUSES :

M. José MEYER

ONT DONNE PROCURATION :

Mme Pierrette ARDENTI qui a donné procuration à M. Bernard BOEGLIN

M. Daniel ALLEMANN qui a donné procuration à Mme Christèle WILLER

Mme Marie-Jeanne BAUMANN qui a donné procuration à Mme Claudine MUNCH

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Isabelle KLEIN, Adjoint administratif

Le quorum étant atteint, Mme le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et particulièrement à Mme Isabelle KLEIN, secrétaire de retour de son congé maternité. Elle invite ensuite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2012**
- 2. AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la C.C.3.F pour la mise en accessibilité des arrêts de bus
 - 2.2 Renouvellement du contrat enfance et jeunesse (C.E.J.) avec la C.A.F.
 - 2.3 Convention d'accueil périscolaire avec la Commune de HESINGUE
 - 2.4 Achat d'une licence de catégorie 4
- 3. PERSONNEL COMMUNAL**
 - 3.1 Renouvellement du contrat de Mlle Stéphanie KIENTZ
 - 3.2 Prime de fin d'année pour les agents sous contrats aidés
 - 3.3 Cadeau à l'occasion d'un départ à la retraite – délibération du 18 juin 2012
 - 3.4 Contrat Assurance groupe : Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation de mise en concurrence par le Centre de Gestion
 - 3.5 Informations diverses
- 4. URBANISME**
 - 4.1 Travaux vieille rue de Hagenthal – Accord de principe
 - 4.2 Taxe forfaitaire sur la cession de terrains nus devenus constructibles
- 5. SALLE POLYVALENTE**
 - 5.1 Location de la salle polyvalente au profit de l'Association AARON
 - 5.2 Location de la salle polyvalente au profit des associations caritatives
- 6. RAPPORTS DES COMMISSIONS**
- 7. DIVERS**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2012

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 18 juin 2012 et le signe séance tenante.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1 CONVENTION DE MANDANT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA C.C.3.F POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRETS DE BUS

Mme le Maire indique aux conseillers que conformément à la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Conseil de la C.C.3.F. a approuvé le schéma directeur d'accessibilité des transports urbains de la C.C.3.F. Ce schéma permettra la mise en accessibilité de l'ensemble des arrêts de bus et la prise en charge avec effet au 1^{er} mai 2011 de l'intégralité du coût des aménagements. Il convient donc de signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la C.C.3.F. Elle sollicite l'autorisation de signer ce document.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la C.C.3.F pour la mise en accessibilité des arrêts de bus ainsi que tous les documents et actes y afférents.

2.2 RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE (C.E.J.) AVEC LA C.A.F.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la C.A.F. de Mulhouse subventionne l'accueil périscolaire grâce au contrat enfance et jeunesse. Il convient de renouveler ce contrat et elle demande l'autorisation de signer le contrat enfance et jeunesse avec la C.A.F.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer le contrat enfance et jeunesse avec la C.A.F. ainsi que tous les documents et actes y afférents.

2.3 CONVENTION D'ACCUEIL PERISCOLAIRE AVEC LA COMMUNE DE HESINGUE

Mme le Maire informe les conseillers que la structure périscolaire de Hésingue ne permet pas d'accueillir à l'heure actuelle tous les enfants scolarisés à Hésingue et dont les parents souhaitant qu'ils fréquentent le périscolaire. 8 places sont manquantes. Le service périscolaire est également assuré à Hésingue par l'association Jeunesse et Avenir de Hégenheim. C'est pourquoi elle propose d'accueillir ces enfants à Buschwiller et de signer une convention en ce sens avec la Commune de Hésingue et l'Association Jeunesse et Avenir.

En contrepartie d'une participation financière, la Commune de Buschwiller autorise l'Association Jeunesse et Avenir à utiliser la salle polyvalente Albert Schweitzer pour assurer l'accueil de 8 enfants inscrits au périscolaire de Hésingue. La Commune de Hésingue s'engage à verser une participation aux frais de fonctionnement des locaux de la salle polyvalente Albert Schweitzer. Cette participation est estimée forfaitairement à 155 € par enfant et par année scolaire, soit 1.240 € pour l'année scolaire 2012/2013. Elle sera toutefois revalorisée chaque année en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation (ensemble des ménages, hors tabac). La participation forfaitaire aux frais de nettoyage estimée sur la base de 50 % des coûts réels est de 2.800 € pour l'année 2012 / 2013. La participation totale demandée à la Commune de Hésingue, frais de fonctionnement des locaux et nettoyage inclus, s'élève à un total de 4.040 € pour l'année 2012 / 2013. Le nombre de place qui sera accordé aux enfants de Hésingue est déterminé selon le nombre d'enfants inscrits à Buschwiller et est limité à 8 places pour l'année 2012 / 2013. La convention est conclue pour une durée de un an à compter de sa signature et est renouvelable à chaque échéance par tacite reconduction, selon les places disponibles à Buschwiller.

Mme le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

MM. S.PETER et B.BO EGLIN s'assurent que les enfants de Buschwiller restent prioritaires. Mme le Maire le confirme.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer la convention d'accueil périscolaire à Buschwiller pour 8 enfants de Hésingue avec la Commune de Hésingue et l'Association Jeunesse et Avenir. Mme le Maire est également autorisée à signer tous les documents et actes y afférents.

2.4 ACHAT D'UNE LICENCE DE CATEGORIE 4

Mme le Maire rappelle aux conseillers la possibilité d'acheter une licence IV appartenant à M. Thierry GOETSCHY. Cette possibilité d'achat est proposée sous la condition suspensive d'obtenir le transfert de la licence. Le prix de cession de cette licence IV est de 10.000 € TTC.

La Commune, personne morale, peut se porter acquéreur de cette licence mais doit nommer une personne physique responsable de l'exploitation de cette dernière.

En attendant la désignation de l'exploitant de l'équipement, elle propose aux conseillers de la désigner, en qualité d'exploitant.

Le Conseil Municipal est prié d'en délibérer et :

- d'autoriser à signer tous actes relatifs à l'acquisition de cette licence aux charges et conditions définies ci-dessus
- de désigner Mme le Maire en qualité d'exploitant.

Suite aux questions des conseillers, Mme le Maire précise que cet achat est une chance et un investissement pour la commune. Cette licence IV permettra de sauvegarder un lien social à BUSCHWILLER.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer tous actes relatifs à l'acquisition de cette licence aux charges et conditions définies ci-dessus et désigne Mme le Maire en qualité d'exploitant.

3. PERSONNEL COMMUNAL

3.1 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MME STEPHANIE KIENTZ

Mme le Maire rappelle aux conseillers qu'il convient de renouveler le contrat d'ATSEM à temps partiel de Mme Stéphanie KIENTZ. Elle précise que depuis la réunion du 18 juin 2012, Mme Aurélie KLOPFENSTEIN a été recrutée à temps plein par une autre commune. Mme Stéphanie KIENTZ souhaite donc reprendre son activité d'ATSEM mais ne souhaite plus faire le ménage afin de pouvoir s'occuper de ses enfants. Le ménage des locaux scolaires est assuré par Mme Raymonde HEINIMANN quotidiennement. Mme Martine GOETSCHY la soutient dans son travail à l'école le mercredi matin par le biais de LUDO-SERVICES.

Le temps de travail de Mme KIENTZ sera d'environ 26 heures / semaine. Il s'agit d'un contrat contractuel d'un an renouvelable.

Elle propose aux conseillers de renouveler le contrat de travail de Mme KIENTZ et l'autorisation de signer ce document et les autres actes y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer tous actes relatifs au renouvellement du contrat de travail de Mme Stéphanie KIENTZ.

Mme le Maire informe également que Mme Stéphanie KIENTZ a réussi son CAP petite enfance elle félicite cette dernière.

3.2 PRIME DE FIN D'ANNEE POUR LES AGENTS SOUS CONTRATS AIDES

Mme le Maire fait savoir que le versement de la prime de fin d'année, qui correspond à un 13^{ème} mois, se base sur une délibération prise le 20 novembre 1998 qui est toujours d'actualité. La délibération prévoit le versement de cette prime aux agents titulaires, non titulaires et sous contrat emploi consolidé (contrat qui n'existe plus actuellement), à l'exception des agents en congé maladie. Le montant de la prime de fin d'année est proratisé en fonction des mois de présence. Le Contrat Unique d'Insertion (C.U.I) n'existait pas en 1998 et ne figure donc pas dans la délibération.

Mme le Maire souhaite faire bénéficier M. Jonathan WILLER de la prime de fin d'année et propose d'approuver le versement de la prime de fin d'année à M. Jonathan WILLER et d'instaurer la prime de fin d'année pour les agents employés sous contrats aidés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le versement de la prime de fin d'année à M. Jonathan WILLER et d'instaurer la prime de fin d'année pour les agents employés sous contrats aidés.

3.3 CADEAU A L'OCCASION D'UN DEPART A LA RETRAITE – DELIBERATION DU 18 JUIN 2012

Mme le Maire rappelle que lors de sa réunion du 18 juin dernier, le conseil municipal avait approuvé la mise en place d'une délibération facilitant la remise de chèques cadeaux dans le cadre d'interventions sociales, remise de prix, prestations gratifications (stagiaire, départ à la retraite d'agent communal, ancienneté, anniversaire, cérémonie).

Cette délibération est valable toutefois par courrier du 31 août dernier la Sous-Préfecture nous a fait savoir que cette délibération doit être complétée en fixant les montants inscrits en dépense ainsi que les modalités d'attribution de cette libéralité. Il convient donc d'établir des fourchettes de montants afin que ces derniers ne soient pas excessifs par rapport au budget de la commune.

Elle propose de fixer les fourchettes de montants :

- Stagiaire : 50 € à 300 €
- Départ à la retraite d'un agent communal : 300 € à 600 €
- Ancienneté : 100 € à 600 €
- Mariage : 10 € à 150 €
- Naissance : 10 € à 150 €
- Anniversaire : 10 € à 150 €
- Cérémonie diverses (exemple médaille famille française) : 10 € à 150 €

MM. R.OBERMEYER et B.BOEGLIN estiment que la notion « d'anniversaire » n'est pas claire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 9 voix POUR (Mmes C.WILLER, V.HERTER, E.GOETSCHY, C.MUNCH et MM. S.PETER, R.BOUHELAL et C.GOETSCHY) dont 2 procurations (Mme M-J.BAUMANN et D.ALLEMANN), 2 ABSTENTIONS (M. B.BOEGLIN) dont 1 procuration (Mme P.ARDENTI) et 1 voix CONTRE (R.OBERMEYER) approuve les fourchettes de montants susvisés pour l'attribution de chèques cadeau.

3.4 CONTRAT ASSURANCE GROUPE : ADHESION A LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DE MISE EN CONCURRENCE PAR LE CENTRE DE GESTION

Mme le Maire indique que suite aux délibérations prises lors des réunions précédentes, le centre de gestion a lancé la procédure pour le contrat assurance groupe. Une nouvelle délibération doit être prise pour se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance.

Le Conseil Municipal de Buschwiller ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la proposition du Centre de gestion du Haut-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque prévoyance complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 28 septembre 2012

Vu l'exposé du Maire ou du Président ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de gestion du Haut-Rhin va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque prévoyance complémentaire
- prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Haut-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2013.

- **détermine le montant des modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit pour la prévoyance :**
Forfait par agent : 180 € à 400 €
Montant brut annuel (fourchette) : 2.001 à 3.000 €

3.5 INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire indique aux conseillers que Mme Isabelle KLEIN est de retour de son congé maternité. Depuis le 1^{er} septembre 2012, elle travaille à temps partiel à hauteur de 80 %. Elle précise que ce temps partiel est accordé de droit à un agent de la fonction publique territoriale car il a été demandé pour élever un enfant de moins de 3 ans. C'est pourquoi le Conseil municipal n'a pas été amené à délibérer sur ce point.

4. URBANISME / VOIRIE

4.1 TRAVAUX VIEILLE RUE DE HAGENTHAL – ACCORD DE PRINCIPE

M. S.PETER indique à l'assemblée qu'un poteau incendie devra être déplacé au niveau de la vieille rue de Hagenthal. Ce poteau dessert également des habitations de la Commune de HAGENTHAL-LE-BAS c'est pourquoi M. S.PETER a rencontré M. GASSER le Maire de HAGENTHAL-LE-BAS qui a donné son accord pour partager les frais. Il demande donc aux conseillers d'approuver également le partage moitié / moitié des frais pour le déplacement d'un poteau incendie vieille rue de Hagenthal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la partage des frais moitié / moitié avec la Commune de HAGENTHAL-LE-BAS pour le déplacement d'un poteau incendie vieille rue de Hagenthal.

4.2 TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION DE TERRAINS NUS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

Mme le Maire indique à l'assemblée que ce point est annulé. Il sera remis à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure après l'approbation du P.L.U de la commune.

5. SALLE POLYVALENTE

5.1 LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DES ASSOCIATIONS CARITATIVES

Mme V.HERTER indique que suite aux demandes régulières de location de la salle polyvalente au profit de soirée pour des œuvres caritatives, les membres de la commission salle polyvalente ont souhaité qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, ces associations payent tout de même une participation pour le chauffage : Elle suggère le paiement de 60 € auquel s'ajoute une participation pour les frais de nettoyage de 80 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'instauration d'une participation pour les locations de la salle polyvalente au profit de soirée pour des œuvres caritatives comme suit :

- **chauffage : 60 € (pour les locations en période hivernale)**
- **frais de nettoyage : 80 €**

5.2 LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AARON

Mme V.HERTER informe les conseillers que l'Association AARON de Héisingue, qui apporte une aide à un enfant atteint du syndrome de West (forme grave d'épilepsie) demande la location gratuite de la salle polyvalente pour le 26 janvier 2013 afin d'y organiser une soirée caritative. La commission salle polyvalente a approuvé cette demande. C'est pourquoi elle demande aux conseillers d'approuver la gratuité de la location de la salle polyvalente au profit de la soirée caritative de l'Association AARON de Héisingue moyennant les frais de chauffage de 60 € et de nettoyage de 80€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la location gratuite de la salle polyvalente à l'association AARON de Héisingue. L'association devra toutefois s'acquitter des frais de chauffage (60 €) et de nettoyage (80 €).

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

6.1 COMMISSION URBANISME

- Permis de construire accordé

Références : PC 068061 12 D 0006
 Demandeur : M. GREDER David – Mme MEYER Annick
 Objet : Maison individuelle
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n°456, Rue du Vignoble
 Superficie : 598 m²

- Déclarations préalables accordés

Références : DP 068061 12 D 0011
 Demandeur : M. TSCHAMBER Rémy
 Objet : Abri
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°148, 5 rue de Hégenheim
 Superficie : 2416 m²

Références : DP 068061 12 D 0012
 Demandeur : M. DISS Eric
 Objet : Division en vue de construire
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°197, 46 rue de Hésingue
 Superficie : 657 m²

Références : DP 068061 12 D 0013
 Demandeur : M. BACHER Jean-Pierre
 Objet : Ravalement de façade
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°192, 9 rue des Vergers
 Superficie : 1250 m²

Références : DP 068061 12 D 0015
 Demandeur : M. KOENIG Henri
 Objet : Abri de jardin en bois
 Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle n°65, 3 rue Bellevue
 Superficie : 676 m²

Références : DP 068061 12 D 0016
 Demandeur : M. EMMELIN André
 Objet : Ravalement de façade
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°273, 40A rue de Hésingue
 Superficie : 600 m²

Références : DP 068061 12 D 0017
 Demandeur : M. ROUAULT Julien
 Objet : Clôture
 Localisation du terrain : Cadastré en section 10, parcelle n°12, 5 rue des Près verts
 Superficie : 570 m²

Références : DP 068061 12 D 0018
 Demandeur : M. ROSSINI Roberto
 Objet : Clôture
 Localisation du terrain : Cadastré en section 10, parcelle n°11, 7 rue des Près verts
 Superficie : 572m²

- Certificats d'urbanisme délivrés

Références : CU 068061 12 D 1006
 Demandeur : M. et Mme WITWEN Sylviane & Juerg
 Objet : CUa
 Localisation du terrain : Cadastré en section 9, parcelle n°271/4, Rue des Vosges

Superficie :	1063 m ²
Références :	CU 068061 12 D 1007
Demandeur :	M. GOETSCHY Thierry
Objet :	CUa
Localisation du terrain :	Cadastré en section 1, parcelle n°72,73 et 74, 2 rue de Wentzwiller
Superficie :	1411 m ²
Références :	CU 068061 12 D 1008
Demandeur :	Maître LANG Notaire - Saint-Louis
Objet :	CUa
Localisation du terrain :	Cadastré en section 1, parcelle n°73, 2 rue de Wentzwiller
Superficie :	758 m ²
Références :	CU 068061 12 D 1009
Demandeur :	Maître BROM Notaire - Hégenheim
Objet :	CUa
Localisation du terrain :	Cadastré en section 9, parcelle n°44, 45 rue des Vosges
Superficie :	632 m ²
Références :	CU 068061 12 D 1010
Demandeur :	Maître BROM Notaire - Hégenheim
Objet :	CUa
Localisation du terrain :	Cadastré en section 17, parcelle n°142, 143, 144 ; 54 rue des Fleurs
Superficie :	739 m ²

6.2 COMMISSION SECURITE

M. S. PETER indique que la réfection des chemins ruraux (Chemin des Vignes et du Golf) se fera d'ici la fin d'année pour un montant d'environ 15.000 €. Il précise que ces dépenses sont subventionnées par la Sous – Préfecture de Mulhouse.

M.S.PETER précise ensuite que Mme Catherine TROENDLE, sénateur-maire, subventionne 50 % des dépenses d'installations de trois nouveaux poteaux incendie. Ces poteaux seront installés prochainement, l'un au niveau de la maison communale, les deux autres rue de Hésingue.

Pour finir M. S. PETER indique que des radars pédagogiques ont été commandés auprès de la société Werny pour un montant d'environ 8.000 €. Cette installation se fera avant la fin de l'année.

6.3 COMMISSION SCOLAIRE

Mme V.HERTER indique que deux tableaux numériques ont été installés dans l'école élémentaire. L'équipe enseignante est ravie. Elle rappelle que cet investissement s'élève à 10.950, 57 € et que 40 % sont pris en charge par la Sous-Préfecture.

Elle indique ensuite que les effectifs scolaires sont les suivants :

- Cycle 1 (maternelle) : 27 élèves
Institutrices : Mlle Céline GUTKNECHT le lundi et le mardi et Mme Valérie MEHR le jeudi et le vendredi
- Cycle 2 (CP –CE1) : 21 élèves
Institutrices : Mme Laëtitia JENN le lundi et mardi et Mlle Céline GUTKNECHT le jeudi et le vendredi
- Cycle 3 (CE2-CM1-CM2) : 16 élèves
Institutrice : Mme Anaïs BARTHELEMY qui est également directrice.

Pour finir elle informe l'assemblée que suite à une demande de l'Association Jeunesse et Avenir, Mme le Maire a autorisé le stationnement d'un bus VEOLIA sur le parking de la salle polyvalente, tous les jours durant toute l'année scolaire 12h00 à 13h15. Ce bus assure la liaison entre l'école de Hégenheim actuellement délocalisée (en raison des travaux pour leur nouvelle école) et les locaux périscolaire de cette même commune.

6.4 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / FÊTES

Mme V.HERTER et Mme le Maire remercient l'ensemble des personnes et des associations ayant aidé durant les festivités de renouvellement de jumelage avec la commune de Samadet. Les dépenses liées à cette

manifestation s'élèvent à 15.673,48 €. Une facture est manquante à ce jour, celle des établissements FREUND en raison du problème lié à la décoloration de l'essuie-main. Sur ce point, Mme le Maire précise qu'un cadeau de remplacement est prévu et sera expédié dans les Landes très prochainement. Les recettes du jumelage (participations repas et excursion) se montent à 840 €.

Mme le Maire tient à remercier Mme V.HERTER pour son excellente gestion des cérémonies de renouvellement de jumelage.

Mme V.HERTER indique que la réception du nouvel an de 2013 est prévue le 19 janvier 2013, l'exposition de peintures et d'arts aura lieu du 15 au 17 mars 2013 et que le petit déjeuner sera organisé le 14 juillet 2013.

6.5 COMMISSION QUALITE DE VIE

Mme E.GOETSCHY indique que Buschwiller a conservé sa 1^{ère} fleur et obtenu un prix d'encouragement. Le budget fleurissement est identique à l'année passée.

Elle indique ensuite que la commune a profité des promotions estivales pour investir dans de nouvelles décorations lumineuses de Noël.

Pour finir, elle informe les conseillers que la municipalité envisage le renouvellement des panneaux de rues et avec l'intégration des noms en alsacien. Cette dépense obtiendra une subvention du conseil régional.

6.6 C.C.A.S

Mme E.GOETSCHY indique aux conseillers que 56 personnes ont participé à l'excursion des seniors à Strasbourg le 13 septembre dernier. Elle remercie les bénévoles du C.C.A.S. pour leur aide.

Elle rappelle ensuite que la prochaine fête intercommunale des seniors aura lieu le 27 octobre prochain à Héisingue, les invitations seront prochainement transmises aux seniors.

Pour finir, elle indique que la banque alimentaire aura lieu les 23 et 24 novembre 2012, la fête de Noël des seniors est prévue pour le 8 décembre prochain.

7. DIVERS

- Mme le Maire félicite M. et Mme Sébastien PETER pour la naissance de la petite Elodie le 26 août dernier.
- Mme le Maire fait savoir que Mme Gabrielle SCHLACHTER a obtenu de la part de M. le Préfet la médaille de la famille française en bronze.
- Mme le Maire indique qu'il convient de renouveler les déléguées E.B.M. de la commune. M. B.BO EGLIN lui confirme que M. Aloyse GOEPFERT et lui-même se sont inscrits et ont obtenus les 10 signatures nécessaires.
- Mme le Maire indique que par courriel du 25 juillet 2012, la commune a appris que la société REDD, s'occupant du dossier PLU, était en liquidation judiciaire. Mme le Maire a eu un entretien téléphonique début juillet avec M.ECKSTEIN, un des collaborateurs de REDD qui souhaitait reprendre l'activité. Celui-ci l'a recontacté jeudi dernier pour indiquer que la reprise de l'activité devrait se faire courant octobre. Le dossier PLU de Buschwiller devrait donc reprendre son cours après la création de la nouvelle société qui restera cotraitant d'OREADE ET BRECHE. Les dossiers informatiques du PLU sont parvenus en mairie jeudi dernier. M. B.BO EGLIN demande s'il faudra reprendre l'ensemble du dossier. Mme le Maire lui répond que le dossier reprendra là où il s'est arrêté.
- Mme le Maire fait savoir qu'un dossier d'insalubrité et danger de la propriété a été lancé pour la maison de M. Daniel REINLE au 10 rue de Wentzwiller suite à la demande de sa tutrice. Le 3 juillet 2012, s'est tenue une réunion avec des représentantes de l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) Alsace et un représentant de la Direction Départementale des Territoires. Le 7 août l'A.R.S a lancé une procédure déchets, c'est-à-dire une procédure d'urgence pour évacuer tous les déchets qui se trouvent autour de la maison; l'arrêté du 7 août 2012 a été notifié aux frères REINLE qui ont un mois pour nettoyer les alentours. Passé ce délai, un constat sera fait et des professionnels seront mandatés par l'ARS pour procéder au nettoyage. Le 24 août 2012, Mme le Maire a lancé une procédure de péril imminent avec demande de nomination d'expert auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg et notification aux frères REINLE. L'expert mandaté par le Tribunal Administratif est passé le 6 septembre à 10h00. Sur place étaient présents l'expert judiciaire M. COULOMBEL, M. Daniel

RIEBER représentant de la société de démolition FERRARI, et 3 des frères REINLE étaient présents : M. Benoît REINLE, M. Jean-Pierre REINLE (M. Octave REINLE parti en vacance s'était excusé) et Daniel REINLE, dont sa tutrice Mme Coralie EPPIN n'a pas réussi à se libérer.

La commune est dans l'attente du rapport de l'expert.

- Mme le Maire indique que la prochaine permanence de l'Espace Info Energie à BUSCHWILLER aura lieu le mardi 2 octobre 2012 entre 14h00 et 18h00. Il convient de prendre rendez-vous auprès de M. Richard LEMOINE, de l'Association Alter Alsace Energie, au 03.89.50.06.20.
- Mme le Maire rappelle que la Compagnie Dé'ridées organise un spectacle de danse au profit du C.C.A.S de BUSCHWILLER le 22 septembre prochain à 20 h 00 à la salle polyvalente.
- Mme le Maire indique que le TER de l'orientation s'arrêtera le 6 octobre prochain à la gare de SAINT-LOUIS.
- Mme le Maire fait savoir que la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra courant décembre (10 ou 17), avant si les affaires communales l'exigent.
- M. R.OBERMEYER fait savoir que la commune a lancé une procédure auprès du Tribunal Administratif suite à la construction illicite d'un chenil par M. Claude KIENNER, vieille rue de Hagenthal. Cette affaire est suivie de près par les services de la Brigade-Verte et de la gendarmerie.
- Mme le Maire demande aux secrétaires de se renseigner sur l'avancement du dossier de la construction illégale d'un abri à moutons par M. Jean SIMON.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 20.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2012

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2012**
2. **AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la C.C.3.F pour la mise en accessibilité des arrêts de bus
 - 2.2 Renouvellement du contrat enfance et jeunesse (C.E.J.) avec la C.A.F.
 - 2.3 Convention d'accueil périscolaire avec la Commune de HESINGUE
 - 2.4 Achat d'une licence de catégorie 4
3. **PERSONNEL COMMUNAL**
 - 3.1 Renouvellement du contrat de Mlle Stéphanie KIENTZ
 - 3.2 Prime de fin d'année pour les agents sous contrats aidés
 - 3.3 Cadeau à l'occasion d'un départ à la retraite – délibération du 18 juin 2012
 - 3.4 Contrat Assurance groupe : Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation de mise en concurrence par le Centre de Gestion
 - 3.5 Informations diverses
4. **URBANISME**
 - 4.1 Travaux vieille rue de Hagenthal – Accord de principe
 - 4.2 Taxe forfaitaire sur la cession de terrains nus devenus constructibles
5. **SALLE POLYVALENTE**
 - 5.1 Location de la salle polyvalente au profit de l'Association AARON
 - 5.2 Location de la salle polyvalente au profit des associations caritatives
6. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
7. **DIVERS**

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
PETER SEBASTIEN	2 ^{ème} Adjoint		
HERTER VERONIQUE	3 ^{ème} Adjointe		
GOETSCHY EVE	4 ^{ème} Adjointe		
ALLEMANN DANIEL	CM délégué		WILLER CHRISTELE
ARDENTI PIERRETTE	CM		BOEGLIN BERNARD
BAUMANN MARIE-JEANNE	CM		MUNCH CLAUDINE
BOEGLIN BERNARD	CM		
BOUHELAL ROCHDI	CM		
GOETSCHY CHRISTOPHE	CM		
MEYER JOSE	CM		
MUNCH CLAUDINE	CM		